

## Territoires

# Rapiècements et bigarrures. Une analyse de la mise en territoire du Nord-Omo, Sud éthiopien

SABINE PLANEL

UR 023 « Développement local urbain. Dynamiques et régulations »

sabine.planel@ird.fr

**RÉSUMÉ.** — À travers le cas du Sud éthiopien, cet article se propose de réfléchir aux modalités de mise en territoire. Il s'agit de s'interroger à la fois sur ce qui fait territoire et sur la manière dont les vecteurs de territorialisation peuvent être mobilisés au cours du temps. Une attention particulière est portée à l'amplitude chronologique du processus ainsi qu'aux modalités de succession des encadrements territoriaux. Le passage d'une administration à une autre s'avère être un facteur de territorialisation important. En un sens, pour construire et s'approprié un territoire il faut tout autant mobiliser correctement les encadrements passés qu'appliquer des normes territoriales nouvelles.

ADMINISTRATION, ÉTAT, HISTOIRE, TERRITOIRE

**ABSTRACT.** — *The Ethiopian patchwork. Territorialisation in North Omo, Southern Ethiopia.* — Through the case of Southern Ethiopia, this article examines the territorial process by looking at the conditions of territorialisation: patterns of territorial construction and chronological dimension of the process. The demonstration focuses on how previous territorial or spatial divisions are integrated into the current territorial construction. The transition from one administration to another is a key factor in territorialisation. In a sense, building and owning a territory depends as much on the ability to assimilate previous administrative divisions as on the invention of new territorial standards.

ADMINISTRATION, HISTORY, STATE, TERRITORY

## Introduction

Les institutions passées, traditionnelles ou coloniales, constituent un riche terreau dans lequel les États du monde en développement peuvent puiser les encadrements nécessaires à la mise en place de nouveaux processus de territorialisation. Le remaniement d'encadrements antérieurs représente alors, pour des pays, tels que l'Éthiopie ou l'Inde, un outil original des politiques publiques. En permettant le maintien d'« institutions ambiguës » (Ananth Pur, More, 2007), les États modernes ou contemporains inscrivent dans des cadres territoriaux renouvelés l'espace qu'ils ont à gérer. Cette mise en territoire constitue une forme d'administration indirecte particulièrement efficace dans la gestion publique de territoires

étendus et composites; ne serait-ce que parce qu'elle inscrit les territoires dans une continuité historique porteuse d'une certaine stabilité politique. En théorie, les institutions, et notamment les institutions territoriales, subissent des remaniements profonds. Dans la pratique, elles réutilisent des institutions passées et ne favorisent guère un renouvellement du jeu de pouvoir.

Cet art de la réforme est fait d'une série d'arrangements résultant le plus souvent d'adaptions ou de choix effectués à l'échelle locale. Ces rapiècements, qui s'exercent sur un temps long et servent des volontés politiques variables, provoquent d'incontestables bigarrures dans l'organisation de l'espace. Les territoires qui en résultent ressemblent à des *patchwork* et sont marqués par un dynamisme spécifique. Dans un tel contexte, les territoires semblent évoluer plus lentement. La mobilisation d'institutions ambivalentes, sans que leur ambiguïté soit pour autant reconnue, favorise des comportements opportunistes et contradictoires. Elle démultiplie les trajectoires de développement, les intérêts de communautés qui écartèlent le territoire entre plusieurs destins; le territoire semble alors suspendu et immobile. L'Éthiopie contemporaine nous paraît être dans ce moment de latence territoriale, où l'intensité du jeu social et politique ne se traduit pas encore par des effets visibles spatialement.

La longue histoire du territoire éthiopien témoigne en faveur de ce procédé de mise en territoire, compris comme une mobilisation historique – permanente et renouvelée – d'encadrements territoriaux hérités. Ce processus cimente les nombreux territoires dont est constitué le vaste ensemble éthiopien et intègre les différentes communautés au moyen de formes institutionnelles souples et adaptatives. Il s'agit donc d'un processus de *formation* territoriale, au sens où l'entendent Bruce Berman et John Lonsdale (1992) à propos de la formation de l'État<sup>1</sup> quelque peu orientée par une volonté politique consciente et centralisatrice de l'État éthiopien, une volonté de *construction*. Pour désigner cet entre-deux nous utiliserons le terme de *mise en territoire*, qui désigne à la fois le processus territorial et une action de mise en cohérence opérée par l'État, en dépit de la variété historique de ses formes.

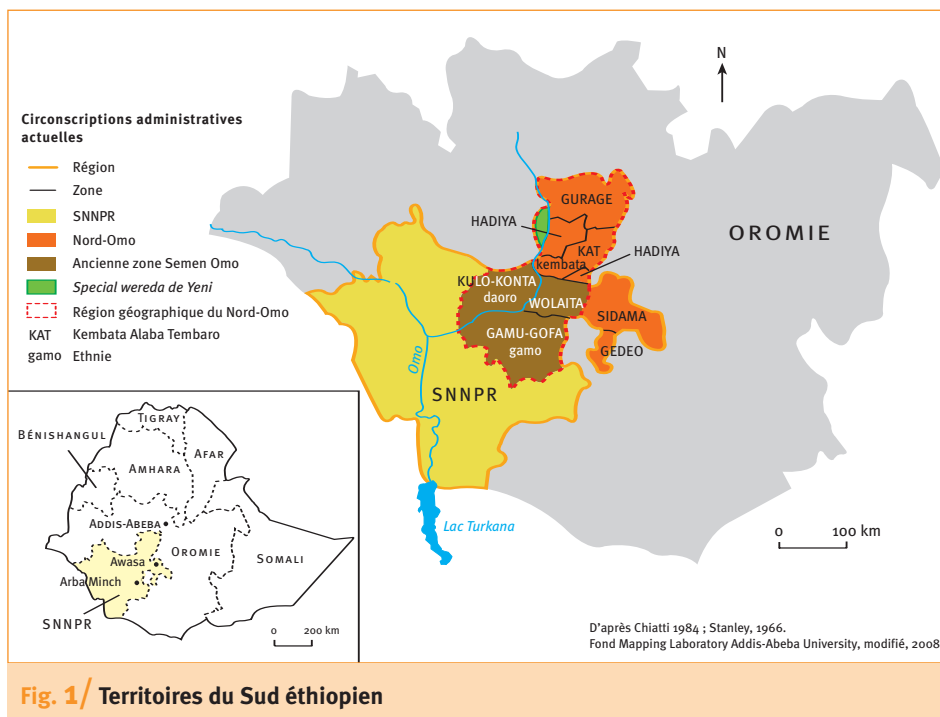
L'Éthiopie, et plus encore sa partie méridionale, présente une grande complexité territoriale: des unités spatiales et politiques de différentes tailles s'emboîtent les unes dans les autres selon des modalités, des constructions politiques qui ont pu varier selon les époques. Dans la mise en territoire de l'espace éthiopien, comme dans la constitution de la nation éthiopienne, il s'agit de gérer la multitude ainsi que la diversité des héritages afin de donner corps et sens à une construction éthiopienne. Cet exercice de mise en forme des espaces produit une construction territoriale complexe, plus encore dans un contexte fédéral.

Il s'agit dans cet article d'observer la variété des modes de territorialisation et l'ampleur de leur mise en correspondance sur le temps long. Derrière cette pluralité territoriale un peu chaotique se cache un ordre proprement éthiopien qui garantit la cohésion du système. Inspiré par une conception biblique de l'espace, il se forge dans la diversité des peuples et la relativité des positionnements politiques. Quel est cet ordre territorial éthiopien et quels sont les outils de sa mise en œuvre, notamment l'usage qui est fait des institutions? Voilà les questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Le caractère composite de l'espace éthiopien est à la fois organe et obstacle à son analyse. Une très forte variabilité régionale ainsi que la nécessaire prise en compte d'une histoire au minimum séculaire constituent des paramètres d'autant plus difficiles à maîtriser que la littérature est peu diserte sur le sujet, et que les connaissances sur

1. « Processus historique largement inconscient et contradictoire de conflits, de négociations et de compromis entre divers groupes » (Hibou, 1998, p. 153).

l'espace éthiopien sont fragmentaires. Dans un tel état de connaissance, le comparatisme régional doit être manié avec précaution, alors même que l'incontestable « éthiopianité » de tous ces territoires nous y invite toujours plus. Aussi restreindrons-nous notre analyse à la réalité régionale du Sud éthiopien, et plus encore à celle du Nord-Omo: ancienne zone<sup>2</sup> administrative du Semen Omo (fig. 1). Ce petit sous-ensemble du *kellel* (ou Région-État) de la Southern Nations, Nationalities, and Peoples's Region (SNNPR) à la frontière de l'Oromie, a été décrit comme « les Balkans du Sud éthiopien », tant l'éclatement territorial et ethnique y prévaut (Gascon, 1995). Le Semen Omo témoigne donc en général des modalités de mise en territoire de la diversité éthiopienne, et renseigne en particulier sur les effets de la marginalité dans ce processus.



2. Zone: échelon administratif inférieur à la Région-État, le *kellel*.

3. L'Abyssinie, ou Éthiopie historique, fait référence aux anciennes formes de l'État éthiopien. Spatialement restreinte aux régions septentrionales de l'actuelle Éthiopie, elle vit la naissance d'une civilisation amharo-tigréenne qui fut le référent majeur dans la construction de l'Éthiopie contemporaine.

4. Groupe social dominant, d'un point de vue politique et culturel, dans l'ensemble éthiopien. Les Amhara, originaires du centre de l'Éthiopie, étendirent leur domination à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au nord comme au sud, et harmonisèrent l'ensemble du pays, ne serait-ce que par l'imposition de leur langue, l'amharique. En filiation indirecte avec les Tigréens, ils partagent avec eux aujourd'hui l'autorité culturelle et politique.

## Enjeux des politiques territoriales depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

La construction territoriale de l'Éthiopie contemporaine a mobilisé, avec lenteur et de manière discontinue, des héritages divers: spatiaux, culturels, politiques... À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, s'engage une mise en mouvement de l'espace régional orientée par un dessin géopolitique majeur: le projet choanais de Ménélik II. Nourri de conceptions religieuses et politiques de l'espace plus anciennes, ce projet jette les bases d'une construction proprement éthiopienne et non plus simplement abyssinienne<sup>3</sup>, ou amhara<sup>4</sup>. Il constitue l'avant-dernier soubresaut des mouvements de contraction et de dilatation de l'espace amharo-tigréen qui rythment l'histoire de l'Éthiopie depuis le IV<sup>e</sup> siècle (Abebe, 1998).

Née d'une colonisation interne, la Grande Éthiopie s'est construite au XIX<sup>e</sup> siècle par l'intégration de différents territoires dans un espace national éthiopien embryonnaire et en recomposition, le Choa. Le dessin nationaliste qui motiva en partie l'impérialisme

territorial choanais orienta durablement les modalités de la construction territoriale éthiopienne : il ne s'agissait pas seulement de se tailler un empire dans des terres convoitées par les puissances européennes, mais davantage de faire entrer l'Éthiopie dans le concert des États-nations modernes. Le territoire construit *manu militari* par l'empereur Ménélik II devint donc le creuset d'une société éthiopienne en devenant (Levine, 1974). Dès lors, des relations ambiguës soudèrent la métropole à ses colonies dans le cadre d'une « drôle de colonisation » (*Aqanna*) devant tout à la fois intégrer, contrôler et développer les nouvelles provinces de l'empire (MacClellan, 1988). Construire le territoire de l'Éthiopie contemporaine, ce ne fut donc pas fabriquer du territoire, comme on a pu le faire ailleurs en Afrique, mais au contraire recomposer avec des réalités territoriales multiples et anciennes pour mieux les intégrer dans un territoire en recomposition, ne renouant que partiellement avec les héritages abyssins, et ne projetant qu'imparfaitement les modèles amhara.

La qualité et la solidité de cette construction territoriale reposent sur le niveau d'intégration des nouvelles régions et sur le succès de l'union territoriale qui en découle. Le procédé est d'autant plus délicat que les nouvelles provinces ne sont pas des espaces vierges et qu'elles révèlent des stratifications sociales et territoriales parfois tout aussi complexes que celles de leur conquérant (Donham, Wendy, 1986). Qu'il existe une organisation territoriale « pré-coloniale » ne surprend pas. En revanche, qu'elle puisse avoir la même forme que celle des conquérants et utiliser des processus d'organisation de l'espace similaires donne à voir toute l'ambiguïté d'une construction territoriale qui intègre et domine des espaces plus ou moins familiers. Parce que la mise en œuvre du territoire éthiopien ne se réalise pas *ex nihilo*, et parce que l'espace éthiopien intègre ses périphéries davantage qu'il ne s'étend, la formation territoriale de l'Éthiopie contemporaine doit être appréhendée sur un temps relativement long – qui n'est toutefois pas celui, millénaire, de l'Abyssinie !

Ce lent remaniement territorial est d'autant plus complexe que la conception de l'*éthiopianité* à inscrire dans l'espace a évolué au cours du xx<sup>e</sup> siècle. Loin de se réaliser dans la continuité, l'accomplissement du dessein éthiopien s'est fait dans la rupture. Trois tournants majeurs marquent cette construction territoriale : l'empire, délimité par Ménélik II et encadré par Haïlé Sélassié, la révolution socialiste du général Mengistu de 1974 et l'instauration d'un régime ethno-fédéral en 1991 par Meles Zenawi. Les modalités de mise en territoire se déclinent donc à la faveur d'un pragmatisme politique qui a pu renforcer les distinctions territoriales préexistantes ou en inventer de nouvelles. Jamais la norme territoriale, issue d'un modèle d'organisation de l'espace amhara (dominant et centralisateur), ne s'est appliquée de façon homogène et rigoureuse sur tout l'espace éthiopien. Les exceptions et les spécificités régionales perdurent. Malgré cela, cette succession de transformations spatiales hétérogènes a façonné un espace unique, plus ou moins bien unifié – devenu territoire par sa dimension politique et sa portée identitaire.

Quelles que soient leurs similitudes, les territoires d'Éthiopie se conjuguent sur deux modes. Spatialement, ils témoignent d'une très grande hétérogénéité régionale, partiellement héritée mais également construite. Historiquement, le référent territorial éthiopien (dont la définition et l'application furent souvent simultanées) a évolué au cours du xx<sup>e</sup> siècle : il passa d'un référent strictement spatial à un autre plus démographique. Alors qu'il s'agissait pour Ménélik II de contrôler des espaces pourvoyeurs de ressources (humaines, naturelles ou agricoles), les gouvernements du Derg et de l'actuelle fédération

eurent davantage le souci de contrôler des hommes, pour construire ou maintenir la cohésion nationale. La prise en compte de la réalité ethnique comme fondement du partage territorial constitue ainsi le principal acquis de l'histoire territoriale contemporaine ; provoquant toute une série de recompositions dont les plus novatrices résultent de l'adoption du fédéralisme ethnique (Habtu, 2004).

Singulière et multiple à la fois, l'Éthiopie se décompose en de multiples entités territoriales soumises à des logiques d'organisation de l'espace parfois contradictoires. Du jacobinisme moderne adopté par Haïlé Sélassié au centralisme démocratique mis en œuvre par Menguistu, jusqu'à l'actuelle autonomie régionale autorisée par la Constitution fédérale de 1995, les forces centrifuges et centripètes orientent les remaniements territoriaux. L'articulation des territoires entre eux, garante de la cohésion territoriale et nationale, peut se lire comme un repositionnement des unités territoriales les unes par rapport aux autres, sous l'effet de forces changeantes et de polarités mouvantes. Le maintien d'un équilibre territorial, certes fragile, résulte d'une alchimie complexe qui se dérobe à l'analyse. Sans doute y va-t-il un peu, et c'est chose suffisamment rare en Afrique pour le souligner, de l'existence d'un sentiment national, si timide soit-il ! Sans doute y va-t-il aussi de l'autorité d'un État fort, associant à la domination politique un projet ou, plus justement, un modèle de civilisation suffisamment attractif pour assourdir les dissensions régionales, mais pas assez pour les faire taire.

Dans les espaces hors de l'aire culturelle abyssine, la marginalité spatiale se double d'une marginalité culturelle forte, qui modifie les modes d'appropriation de l'espace. Les Tigréens ou les Amhara du Gojjam, relégués à différentes époques en position périphérique ne connaissent pas le même éloignement culturel qui a pu retarder le cheminement des peuples du Sud sur la voie de l'identité éthiopienne.

## Diversité des encadrements, continuité des territoires

Le cas du Sud éthiopien nous apprend que la multiplicité des encadrements renforce le processus de territorialisation en l'inscrivant dans la durée. La continuité des territoires relève des modalités de mobilisation des anciens cadres et d'une certaine mise en relation qui s'établit entre les deux administrations, passée et présente – que le passage soit pensé en rupture ou en continuité de la tradition. Témoins de cette permanence des territoires, les frontières du Sud éthiopien restent aujourd'hui encore fidèles à des héritages pré-éthiopiens.

### Les territoires pré-éthiopiens...

La région du Nord-Omo abritait avant son intégration à l'empire ménélikien (entre 1894 et 1896) des formes politiques variées à l'origine de structures territoriales diverses. Les cas wolaita et gamo se situent aux deux extrémités d'une réalité politico-territoriale fluide dont l'évolution fut stoppée par l'imposition d'une *pax amharica* qui provoqua la disparition des pouvoirs locaux<sup>5</sup>. Les Gamo, organisés en communautés autonomes, contrôlaient des territoires relativement petits et socialement très homogènes, les *dere* (Freeman, 2002). De tailles variables, ces unités qui se sont maintenues dans l'administration actuelle, regroupent des populations allant du millier d'habitants, pour les plus petits d'entre eux, à 20 000 pour ceux de niveau supérieur. La forte dissection des montagnes gamo et l'existence d'une société acéphale permirent la mise en place d'une organisation territoriale éclatée utilisant des regroupements de type fédéral : les grands

5. Selon Dena Freeman, les rois gamo, détenteurs de pouvoirs temporels et spirituels, disparurent de l'administration impériale mais demeurèrent puissants et influents dans l'organisation locale jusque dans les années 1960, par leurs fonctions religieuses.

*dere* (Abélès, Abélès, 1976). En dépit d'une organisation de type fédéral, les organisations communautaires conservaient une grande autonomie dans la gestion de leurs affaires internes (organisation culturelle, gestion foncière) et présentaient une réelle diversité culturelle, surtout rituelle. Aujourd'hui, l'administration éthiopienne a largement harmonisé les pratiques politiques et économiques de ces espaces, où seule la diversité culturelle se maintient et témoigne de l'important degré d'autonomie de ces anciens territoires (Freeman, Pankhurst, 2003).

À l'inverse, les rois wolaita mirent en place un système impérial très centralisé, le « Grand Wolaita », par bien des aspects comparable au noyau impérial choanais<sup>6</sup>. Depuis leur palais de Dalbo, les monarques contrôlaient des espaces concentriques aux limites floues. Grâce à des vassalités changeantes, ils obtinrent un droit de tribut sur des *hinterlands* mal délimités (Chiatti, 1984). En dépit de ce manque de contrôle des confins, le royaume wolaita était doté d'une administration territoriale moderne encadrant des sujets et bornant des espaces. En retrait des *no man's land* frontaliers (les *daga*) qui témoignaient d'une forme de territorialité plus ancienne, des marqueurs linéaires ou ponctuels délimitaient le royaume wolaita : fossés et palissades protégeaient les terres ouvertes des collines, et des ponts fermaient les gués de l'Omo. Ce furent là les seuls éléments d'une territorialité moderne dans le Semen Omo (Pourtier, 2005). En effet, le reste du Grand Wolaita conservait un marquage territorial plus fluide et le pouvoir royal se diluait à l'échelon local, davantage contrôlé par des assemblées claniques semblables à celles des pays gamo. Bien que l'administration interne du royaume relevât d'une conception territoriale moderne – géométrique –, elle témoignait d'une emprise spatiale plus faible.

L'extension territoriale du Wolaita ne prit pas la forme moderne d'un territoire-État, mais davantage celle réticulaire de polarités et d'aires d'influence permettant la coexistence des différents territoires au sein d'un même système politique. Ainsi, l'impérialisme wolaita ne s'est pas traduit par une harmonisation territoriale comme le fit l'impérialisme choanais. À ce titre, il marqua peu l'espace et les sociétés du Nord-Omo.

### ...délimités par l'administration éthiopienne

La soumission des souverains locaux à l'empereur Ménélik II modifia considérablement les territoires du Nord-Omo puisqu'elle s'accompagna d'une volonté d'éradication des pouvoirs indigènes mais non de leurs institutions. Cette dépossession des institutions locales s'opéra par l'application du principe de l'accommodation, jadis utilisé par l'Église chrétienne vis-à-vis de l'administration civile romaine. Il s'est agi de réutiliser les découpages territoriaux préexistants afin de les dénaturer en les intégrant dans une administration allogène, éthiopienne. Les Wolaita, qui résistèrent longtemps à l'armée impériale, virent leur royaume se fondre totalement dans les structures de la province impériale – avec d'autant plus de facilité que les deux systèmes, wolaita et choanais, étaient comparables. La nouvelle capitale, Soddo, fut fondée à quelques kilomètres du palais afin d'en détourner les flux commerciaux et d'en condamner une éventuelle renaissance. Sur le principe de l'*indirect rule*, les nobles de la cour devinrent les auxiliaires de l'empire, les *balabbat*<sup>7</sup>. Les nouvelles élites roturières promues au rang de représentants de l'empereur n'eurent pas à cœur de maintenir le système politique wolaita duquel elles étaient exclues. Enfin, les divisions internes de la province éthiopienne épousèrent le contour des précédentes unités administratives, provinces royales ou *dere*.

6. Les royaumes kembata et hadiya relevaient vraisemblablement d'une territorialité comparable à celle du royaume wolaita même s'ils ne connurent pas la même extension que ce royaume.

7. Littéralement « ceux qui ont un père », ce terme désigne les notables locaux qui furent promus dans l'administration éthiopienne à la suite de l'intégration de leur territoire dans l'empire.

Alors que les anciens pouvoirs contrôlaient alternativement les espaces ou les populations, les gouverneurs amhara – ou amharisés – s’attachèrent à contrôler les deux, afin de légitimer leur présence dans ces confins disputés de la Corne de l’Afrique. Davantage que ne le firent les villes dans un premier temps, les églises orthodoxes et les garnisons mobiles encadrèrent efficacement les campagnes (Planel, 2003). De même, l’intégration des *balabbat* dans l’administration impériale permit de relayer l’autorité impériale jusque dans les régions les plus reculées, où résidaient parfois ces dignitaires autochtones. Ce dispositif permit de pallier le faible rayonnement initial des centres de pouvoir. Enfin, localement, l’imposition du système fiscal, dit du *quter gebbar*, s’avéra être l’outil de plus efficace dans le contrôle des hommes et des espaces. En accordant à ses représentants le droit de prélever un tribut, l’empereur put partager l’espace productif des régions conquises. La terre était mesurée selon les rendements qu’elle était susceptible d’offrir, eux-mêmes directement déterminés par le nombre de paysans la cultivant<sup>8</sup>.

Les recompositions territoriales ne se réduisirent pourtant pas à une simple mise à disposition, certes efficace, des territoires conquis ; elles introduisirent des changements majeurs dans la structuration même des territoires, ne serait-ce qu’en délimitant linéairement les espaces. Toutes les marges (*frontiers*) furent transformées en frontières (*boundaries*), ce qui eut pour principale conséquence d’intégrer les basses terres, *daga*, aux nouveaux territoires et de modifier les pratiques économiques des habitants. Ainsi, alors que les pasteurs nomadisant dans la vallée du Rift en furent peu à peu chassés, les Wolaita, les Hadiya et plus encore les Dorze (sous-groupe gamo) mirent en culture les basses terres *daga* particulièrement adaptées à la culture du coton<sup>9</sup>. La stabilité de tenure que les habitants des hautes terres y obtinrent constitua le meilleur outil de contrôle territorial sur ces espaces nouvellement intégrés.

Au regard du fort morcellement des « Balkans éthiopiens », les *limes* de l’empire reposèrent souvent sur des frontières naturelles : vallée du Rift, gorges de l’Omo et autres cours d’eau. Parfois cependant, elles vinrent borner des *finis* non naturelles et leur reconnaissance posa et pose toujours problème. Ainsi en est-il de la frontière qui sépare le Wolaita des *zones* Kembata et Hadiya. Cette région très densément peuplée partage des pratiques culturelles et culturelles semblables de part et d’autre de la frontière, du fait sans doute de leur appartenance au même pays (Aruje), entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, avant que les rois wolaita ne l’intègrent pour partie dans leur royaume. Aujourd’hui, les autorités locales ne savent où situer une frontière qui ne se lit pas dans le paysage, et la diversité des tracés officiels traduit bien l’incertitude d’une frontière uniquement fondée sur des critères linguistiques.

Par certains aspects, les recompositions territoriales produites par l’État moderne éthiopien s’apparentent à celles mises en œuvre par les puissances coloniales dans le reste du continent. Elles s’en distinguent pourtant nettement. D’abord et avant tout parce que le substrat territorial sur lequel s’est bâti l’empire éthiopien était bien spécifique dans le Nord-Omo et qu’il témoignait déjà d’une réalité territoriale moderne, notamment du fait de l’impérialisme wolaita. Ainsi on ne peut reprocher aux Amhara d’avoir mis fin à une fluidité territoriale qui n’existait plus depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ensuite, et c’est sans doute là un facteur tout aussi important que le précédent, parce que cette colonisation utilisa des outils de mise en territoire originaux.

En effet, le talent éthiopien de mise en relation des différentes administrations, leur capacité à rapiécer l’espace, ne saurait garantir à lui seul la cohésion des territoires

8. Ce dispositif provoqua de vastes recompositions sociales, très finement analysées dans l’ouvrage de Charles W. Mac Clellan (1988).

9. Par ailleurs fortement encouragée par les gouvernements successifs.

méridionaux. Il explique l'amplitude chronologique de la mise en territoire et participe au fort degré de territorialisation de ces *zones* mais il ne rend pas totalement compte de leur nature. Sur ce point les outils de mise en territoire utilisés par l'État éthiopien contemporain s'avèrent mieux à même de faire comprendre la territorialisation de ces espaces.

### Les outils éthiopiens d'une mise en territoire

L'État éthiopien mit au point à partir de 1941 une politique d'assimilation visant à dissoudre la diversité régionale dans une société éthiopienne naissante, conçue comme une société amharisée (Abbay, 2004). La constitution (très centralisatrice) d'une nation éthiopienne devant servir de support à la stabilité de l'État s'accompagna de la construction d'un territoire national : espace d'application de nouvelles normes et valeurs mais également espace de reconnaissance, d'appartenance pour ce peuple éclaté. La mise en territoire et l'unification sociale utilisèrent des moyens distincts mais également inspirés par une vision jacobine et amhara de l'Éthiopie moderne : la question ethnique et, à travers elle, l'histoire et la langue furent largement instrumentalisées afin de servir les intérêts d'une administration centralisée, plus ou moins urbanisée.

#### *Ketema et qébélé, l'imposition de nouvelles centralités*

L'espace pré-éthiopien n'ignore pas la centralité mais la centralisation des pouvoirs en un lieu. Les communautés paysannes omotiques organisaient leur vie sociale et culturelle autour de lieux centraux. Du pays guragé jusqu'à la frontière kenyane, les places centrales (*karya* chez les Wolaita) polarisaient l'espace social et politique en accueillant la plupart des cérémonies communautaires : réunion de la *dubusha* (assemblée du clan), *geressa*<sup>10</sup>, et juridictions diverses... Véritables embryons villageois, ces places étaient vraisemblablement nombreuses et regroupaient au maximum trois ou quatre familles étendues. Aujourd'hui, elles ont perdu leurs fonctions sociales dans les pays wolaita, kembata et hadiya. La réforme agraire y a provoqué une dispersion de l'habitat et la pression démographique une mise en pâture de ces pelouses. Dans la région omotique, il n'y avait guère que le palais royal de Dalbo, dans le Wolaita, qui fonctionnait comme un centre politique avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Lieu d'exercice d'un pouvoir spirituel et temporel, la demeure royale ne pouvait pas être considérée comme une ville, dépourvue qu'elle était de marché ou de zone d'habitation en dehors des enceintes royales.

L'armature urbaine que les conquérants éthiopiens mirent en place dans les provinces récemment conquises se résumait, dans les premiers temps de l'intégration, à la fondation de places fortes, les *ketema* (Gascon, 1990). Dotées d'une garnison, de quelques représentants de l'empereur, elles furent rapidement consacrées par l'édification d'une église orthodoxe. Ce marquage politique et spirituel d'un espace en voie d'éthiopianisation contribua à un renforcement d'une centralité des « hauts » (Gallais, 1989), qui n'était pas d'usage dans la région. Toutes les capitales éthiopiennes furent bâties autour de 2 000 mètres dans l'étage politique du commandement (*dega*) alors que le palais de Dalbo se situait dans l'étage inférieur, celui de la *woina dega*. Véritables capitales à partir des années 1960 (Markakis, 1974), elles s'intégrèrent mieux dans leur *hinterland*, polarisèrent les espaces ruraux par leur fonction marchande et s'ouvrirent à un peuplement plus autochtone, en accueillant le trop plein des campagnes dans ces régions densément peuplées. De même, à mesure que l'intégration de ces régions

10. Cavalcades de chevaux célébrant les hauts faits d'un héros local. Le terme de *geressa* est *wolaitigna* mais cette pratique se retrouve également chez les Oromo.

progressait, elles relayèrent plus efficacement l'administration centrale (leur appareil administratif se développa) et devinrent de véritables centres de services.

De ce point de vue, le contrôle et l'éthiopianisation des espaces par les villes étaient très inégaux dans la région et dépendaient largement du niveau de peuplement et de la richesse agricole des espaces environnants. Les petits centres urbains gamo demeurèrent très longtemps des antennes sous-développées de l'administration éthiopienne. Leurs habitants utilisaient les villes du Wolaita, Humbo et Soddo, comme débouchés marchands. Ces bourgs stagnèrent longtemps à un niveau de sous-équipement particulièrement important, même pour la région Sud : le bourg de Chench, le plus grand centre dorze, ne fut électrifié qu'en 2000 ! À l'inverse, la capitale wolaita, débouché d'une riche région agricole, était pourvue d'un aéroport dès 1970<sup>11</sup> !

Variable mais néanmoins profonde, la réorganisation de l'espace par la centralité urbaine s'opéra dans toute l'Éthiopie. Les diverses entités administratives furent dotées d'un centre de commandement situé, aussi souvent que la topographie l'autorisait, au centre géométrique du territoire, dans l'idée d'en optimiser la mobilisation des ressources. La symbolique autant que les enjeux administratifs et financiers attachés à la localisation d'un centre administratif expliquent la permanence de litiges territoriaux. L'emplacement de la capitale du Semen Omo, ancienne *zone* septentrionale de la SNNPR, fit l'objet d'âpres discussions. La ville d'Arba Minch, située dans une ancienne *daga*, en marge de l'espace gamo et des zones de transhumance arsi, fut considérée comme neutre et mieux à même de ménager les susceptibilités régionales. Également située dans la vallée du Rift, elle venait renforcer un axe majeur d'échanges et d'urbanisation du territoire éthiopien débouchant vers la capitale Addis Abeba.

L'inscription des régions conquises dans l'espace culturel et politique éthiopien par le levier urbain fut renforcée par un affinage du maillage territorial. L'instauration des *qebelé* permit un meilleur contrôle local et une véritable harmonisation de l'espace politique. Souvent comparés à la commune, les *qebelé* représentent le plus petit échelon administratif éthiopien. Mis en place par le *Derg* au milieu des années 1970, ils devaient promouvoir une gestion locale de l'espace plus égalitaire et rompre avec l'ancienne administration impériale. Dotés d'une assemblée paysanne élue (Peasant's Association<sup>12</sup>), en charge de l'application des réformes de l'État, et surtout de la réforme agraire, ils possédaient une très relative autonomie de gestion, et fonctionnaient dans le cadre du centralisme démocratique.

Pensés comme de véritables optimums territoriaux, ils encadrent originellement des territoires de 800 ha découpés dans une même zone environnementale<sup>13</sup>. Aujourd'hui, les capacités d'encadrement des Farmer's Associations varient considérablement d'une région à l'autre et les recompositions administratives sont très nombreuses à cette échelle. Le surpeuplement semble être la première cause de ces remaniements administratifs : nombreux sont ainsi les *qebelé* à se scinder en deux entités distinctes dotées de leur propre administration. En charge de la collecte de l'impôt, de la distribution des terres, du ciblage des populations lors des campagnes de vaccination ou de distribution de l'aide alimentaire, les *qebelé* sont au centre de la vie rurale et garantissent la présence de l'État, central ou régional, jusque dans les régions les plus reculées. Leur inscription physique dans l'espace reste néanmoins très en deçà de leur fonction. Sauf en ville ou en périphérie urbaine, les bureaux du *qebelé* sont occupés temporairement et se signalent mal dans les paysages. En revanche, tous les paysans connaissent très exactement leur emplacement et les

11. Il n'est plus en activité depuis le milieu des années 1980.

12. Aujourd'hui Farmer's Association.

13. Ils comptent aujourd'hui entre 1 500 et 7 000 habitants, dans le Wolaita.

considèrent avec d'autres marqueurs de l'espace rural, tels le point d'eau ou l'église, comme des lieux centraux. La force de l'administration éthiopienne, en dépit des nombreux écueils d'une structure peu dotée mais surdéveloppée, tient en partie à l'existence et à la qualité du maillage de ces relais en milieu rural. En un sens, l'administration éthiopienne recrée une forme villageoise moderne, délimitée et intégrée, qui permet, peut-être mieux que les villes, une bonne pénétration des politiques publiques dans les campagnes.

### *Ethnies et territoires dans le Nord-Omo*

En conséquence du principe d'accommodation qui guida l'administration impériale éthiopienne, les provinces de l'Empire furent établies sur des bases ethniques. Les régions impériales étaient conçues comme des espaces culturellement et socialement homogènes, délimités par des frontières naturelles visibles (Gamachu, 1994). Ils possédaient parfois une identité naturelle forte, comme c'est le cas des hauts plateaux tigréens, des forêts du Wollega ou des steppes arides de l'Afar.

Mais la fluidité de la réalité ethnique se révéla rapidement impropre à servir la rigidité administrative. L'inventaire des nationalités réalisé par l'Institut pour l'étude des nationalités<sup>14</sup> éthiopiennes eut des répercussions majeures sur l'organisation de l'espace politique éthiopien, plus encore depuis qu'il fonctionne sous un cadre ethno-fédéral. Il figea les relations jusque-là changeantes qui existaient entre les ethnies, leurs territoires et leurs langues. L'exemple du Nord-Omo illustre particulièrement bien l'incidence d'une lecture positiviste (et linguistique) d'une réalité sociale et régionale sur la production territoriale. Tout groupe possédant quelque caractère propre (culturel, linguistique, historique...) accéda au statut de nationalité et se vit reconnaître l'autorité sur un territoire. L'automatisme de cette attribution territoriale fut particulièrement défavorable aux nomades. Transhumant jusqu'alors sur des territoires partagés, ils furent souvent oubliés dans la nouvelle distribution : les espaces *daga* de la vallée du Rift exploités, certes sporadiquement et saisonnièrement, par les Arsi, mais très peu par les Wolaita, furent pourtant attribués à ces derniers.

La prévalence des critères linguistiques, plus ou moins dialectaux, dans la reconnaissance d'une réalité ethnique favorisa l'éclatement de l'aire culturelle ométo regroupant l'ensemble des peuples vivant dans le Nord-Omo. Ailleurs, au contraire, la primauté du critère linguistique favorisa l'homogénéisation de la nation oromo, directement responsable de son poids démographique et politique dans l'actuelle fédération. Mais dans le Nord-Omo, d'autres critères, telles les activités secondaires, vinrent démultiplier la réalité ethnique : les Dorze, renommés pour leurs tissages, se distinguèrent des Gamo, tout comme les Ganjulé ayant migré dans un lieu-dit du même nom (Bureau, 1994).

La fragmentation ethnique justifia un découpage administratif qui fut conçu à partir de 1991 comme un moyen d'accès aux ressources de l'État. Dans le cadre ethno-fédéral, les nationalités, rebaptisées ethnies, devinrent des territoires de représentation politique légitimant l'existence d'une administration locale à la charge de l'État régional. Le changement de fonction de ces petites administrations régionales, d'un relais du pouvoir central à des revendications politiques plus autonomes, illustre bien la territorialisation grandissante de ces espaces. Or si le Wolaita existait déjà comme territoire, ce n'était pas le cas de l'ensemble gamo dont les *dere* peu fédérés ne constituaient pas une entité gamo au niveau régional. À « l'invention d'ethnies »

14. Le terme inspiré par la théorie soviétique des nationalités désigne les ethnies.

qu'observait Jacques Bureau (1994) dans le Nord-Omo s'ajoute une prolifération territoriale, sans précédent dans l'Éthiopie fédérale.

L'imbricatio ethnique et territorial qui en résulta fut surprenant, comme en témoigne la structuration des petits territoires kembata et hadiya. Sans prendre le parti d'un déterminisme naturel qui guida un temps le découpage régional, il convient de souligner à quel point la prise en compte exclusive du critère ethnique complique la compréhension de la réalité géographique. Il existe en effet d'autres marqueurs identitaires partagés par différents groupes qui invitent davantage au regroupement géographique : ceinture de l'*enset*, ancien empire wolaita, aire culturelle ométo... La similitude de techniques agraires, de langue, d'histoire, en un mot d'environnement culturel qui existe entre les deux zones kembata et hadiya, met en question le maintien d'un tel découpage administratif. L'existence d'une petite enclave hadiya en pays kembata, surprend d'autant plus que l'article 39-5 de l'actuelle Constitution définit comme nation, nationalité ou peuple, un groupe qui partage un passé commun, un ensemble de valeurs mais surtout un « territoire identifiable et principalement contigu » ! Le respect d'une territorialité ethnique a différentes conséquences : soit l'éclatement territorial dans le cas hadiya, soit au contraire la continuité territoriale du Kembata, qui fait fi de l'existence du groupe Alaba et de leur territoire. Ailleurs, dans le Wolaita notamment, cette petite région alaba, héritière de l'ancien pays d'Aruje, est considérée comme celle des Mareko, sous-groupe kembata ! Cet exemple illustre bien comment la variabilité du positionnement identitaire de groupes ethniques vivant dans des sociétés frontalières (Triulzi, 1994), ou profitant d'un contexte politique favorable à la distinction identitaire (Vaughan, 2003), produit l'actuelle fragmentation territoriale.

Dans un tel contexte, la langue, comprise comme un vecteur d'ethnicité, acquiert un caractère territorialisant qui peut être mobilisé, sans constituer nécessairement un donné ethnologique. L'usage impérialiste que les Wolaita firent de la *Zemecha*<sup>15</sup> est, à cet égard, tout à fait éclairant. Mieux dotés que leurs voisins ométo en capacités d'encadrement scolaire, les Wolaita engagèrent des campagnes d'alphabétisation en wolaitigna dans les pays daoro et gamo, locuteurs de leurs propres langues. Elles furent immédiatement perçues comme une tentative de réhabilitation du Grand Wolaita, tel qu'il existait avant l'intégration à l'Éthiopie. D'un autre point de vue, il est surprenant de constater combien la diffusion de l'amharique est encore modérée dans les campagnes non amharophones, et combien le caractère territorialisant de la langue peine à s'établir à l'échelle nationale.

De même, la mobilisation de la notion d'ethnie par le gouvernement a conduit à une multiplication des territoires et à un renforcement de leur dimension politique, c'est-à-dire représentative dans la fédération des peuples d'Éthiopie. La constitution fédérale qui suppose une décentralisation de la fonction publique dote véritablement ces territoires d'un nouvel attribut. L'accès aux ressources de l'État central vient s'ajouter aux anciennes fonctions d'organisation et de gestion des affaires internes. Il représente dans le contexte économique éthiopien une réelle occasion, notamment pour le développement de chefs-lieux urbains promus administrativement. Cette fonction administrative est donc directement responsable d'une multiplication des territoires<sup>16</sup> : les Silte demandent à se détacher des Gurage, les Wolaita obtiennent après plusieurs années de revendication un statut de zone qui les rend indépendant des autres peuples du Nord-Omo, et d'autres revendications de ce type fleurissent dans la SNNPR

15. Campagne d'alphabétisation, initiée par le Derg, et conduite dans le respect des langues locales.

16. D'un autre point de vue, cette nouvelle dimension de la territorialité ethnique n'est pas sans conséquence sur la constitution et la reconnaissance d'un groupe ethnique. Les distinctions ethniques sont ainsi motivées par la possibilité d'un éventuel accès aux ressources de l'État (Vaughan, 2003).

(Vaughan, 2003). L'éclatement territorial et la fission des groupes ethniques sont d'autant plus forts qu'ils s'opposent et répondent au maintien d'une pratique politique centralisatrice puissante.

À mesure que le territoire national se fissure localement, que les découpages administratifs divisent plus encore cette mosaïque territoriale, l'État renforce, et parfois impulse, des dynamiques de regroupements territoriaux devant garantir la cohésion du territoire national. Par des mesures conjoncturelles liées à la mise en place d'un mouvement de décentralisation, mais également par la poursuite d'une politique d'aménagement régional ancienne qui suppose l'articulation des régions les unes aux autres.

Devant le déploiement des forces locales d'organisation de l'espace, dont il est d'ailleurs largement responsable, l'État fédéral tenta, dès la seconde moitié des années 1990, de limiter l'éclatement territorial et chercha à développer divers dispositifs territoriaux de type fédéral. C'est ainsi qu'il incita fortement au regroupement des peuples ométo en promouvant le *Wogagoda*. D'abord, comme formation politique rassemblant les députés wolaita, gamo, goffa et daoro, puis comme *esperanto* composé des différentes langues locales. Si le premier regroupement vint grossir les rangs des antennes régionales d'EPRDF<sup>17</sup> et fit, de fait, peu de bruit, le second, qui tentait de saper le fondement linguistique des distinctions ethniques dans le Nord-Omo, rencontra une plus vive résistance, notamment dans le Wolaita. De violentes émeutes éclatèrent à Soddo et les manuels scolaires chargés de l'enseignement de cette langue unificatrice furent brûlés en place publique.

L'affaire du *Wogagoda* (Vaughan, 2003 ; Planel, 2007) est exemplaire de la volonté centralisatrice de l'État éthiopien, qui se retrouve également dans ses formes régionales, les *kellel*. Les questions scolaires et linguistiques concernées par la mise en œuvre de l'*esperanto wogagoda* sont théoriquement du ressort du *kellel* de la SNNPR mais les principaux acteurs de l'affaire relevaient d'une autorité fédérale. Ce fut ainsi le Parti wogagoda, et derrière lui le EPRDF, qui lança le projet et Meles Zenawi, premier ministre de l'État fédéral, qui mit fin aux troubles régionaux en le retirant. La participation des autorités régionales et fédérales au règlement du conflit, compliquée par le rôle du Parti (EPRDF), vint perturber la répartition des compétences territoriales prévues par la Constitution. Non seulement le rassemblement politique et la fusion culturelle (du moins linguistique) des peuples ométo échouèrent, mais plus encore le regroupement administratif de la *zone* du Semen Omo éclata sous les revendications autonomistes des Wolaita qui obtinrent le reclassement de leur territoire en *zone* à la fin des émeutes en novembre 2000.

### **Conclusion : avenir d'une construction territoriale plurielle**

Les politiques fédérales peinent à assurer la cohésion de l'espace national éthiopien qui repose encore largement sur les héritages de l'empire et du Derg. L'armature du territoire éthiopien, élaborée au cours d'une longue mobilisation des héritages territoriaux et des institutions indigènes, semble remise en cause par l'adoption du système ethno-fédéral qui constitue une révolution proprement territoriale.

Dans un contexte fédéral marqué par la prolifération des territoires et des ethnies, il n'est plus certain que ce passé plus ou moins partagé par les peuples d'Éthiopie (la question fait débat) se transforme en une communauté de destin, capable de maintenir

l'intégrité du territoire national. La fédération relance ainsi le processus de territorialisation sur des bases nouvelles et amorce une rupture dans la mise en territoire de l'Éthiopie. Le processus de dissolution d'un substrat territorial éclaté dans la superstructure de l'État éthiopien est arrêté par une politique fédérale qui n'a pas les moyens de contenir l'éclatement territorial. Les institutions locales toujours utilisées par un pouvoir central pragmatique se voient pourtant reconnues et respectées par des textes constitutionnels qui rendent leur dévoiement de plus en plus difficile. Pour la première fois, le référent territorial éthiopien n'est plus singulier mais multiple et les effets de ce changement restent encore à mesurer.

On observe dès à présent que les bigarrures de l'espace sont d'autant plus nombreuses que la pratique ethno-fédérale invite à la multiplication des pouvoirs, aux redécoupages territoriaux et plus encore à la promotion administrative des territoires. Le legs historique se transforme en un objet administratif et politique qui pèse d'un tout autre poids sur la mise en territoire. Les rapiècements s'avèrent plus difficiles quand l'État décentralisé ne garantit plus l'homogénéisation des territoires. À ce titre les divergences de politiques foncières entre les *kellel* du nord et du sud témoignent de cette complexification des structures de l'État et réveillent les anciennes lignes de fractures de l'espace éthiopien. Plusieurs autorités se partagent la gestion d'un territoire et celle-ci fait rarement consensus. Peu à peu, avec une certaine mesure, l'État fédéral tente de concilier l'ensemble de ces nouveaux organes de décision, tout en conservant la tutelle. La puissance institutionnelle que confère l'ethno-fédéralisme à la mise en territoire de l'Éthiopie et la portée sécessionniste qu'elle donne aux mouvements régionalistes ne risque-t-elle pas de transformer l'Éthiopie bigarrée en une Éthiopie éclatée? Toujours plus reconnus, toujours plus vivants, les territoires d'Éthiopie peinent encore à assumer pleinement leurs nouveaux statuts par manque de compétences financières et décisionnelles. Mais qu'en sera-t-il lorsqu'ils parviendront à un fonctionnement relativement autonome, loin du pouvoir central? Comment penser l'avenir du territoire éthiopien quand les nouveaux pouvoirs ne se présenteront plus comme éthiopiens, mais comme wolaita, oromo, ou autre?

## Références

- ABBAY A. (2004). « Diversity and state-building in Ethiopia ». *African Affairs*, vol. 103, n° 413, p. 593-614.
- ABEBE B. (1998). *Histoire de l'Éthiopie d'Axoum à la révolution*. Paris : Maisonneuve et Larose, Centre français des études éthiopiennes, coll. « Monde africain », 238 p.
- ABÉLÈS M., ABÉLÈS A. (1976). « L'organisation sociale de l'espace à Ochollo (Éthiopie méridionale) », *Journal des africanistes*, t. 46, 1-2, p. 83-94.
- ANANTH PUR K., MORE M. (2007). *Ambiguous Institutions: Traditional Governance and Local Democracy in Rural India*. Brighton : Institute of Development Studies (IDS), Working Paper n° 282, 34 p.
- BERMAN B., LONSDALE J. (1992). *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*. Londres : J. Currey, 2 vol., 504 p.
- BUREAU J. (1994). « À propos de l'inventaire des nationalités éthiopiennes ». In LEPAGE C., *Études éthiopienne*. Actes de la Xe conférence internationale des études éthiopiennes, Paris, 24-28 août 1988. Paris : Société française pour les études éthiopiennes, p. 501-511.
- CHIATTI R. (1984). *The Divine Kinship of Wolayta*. Pennsylvanie : University of Pennsylvania, PhD dissertation, 435 p.

- DONHAM D.L., WENDY J. (eds.) (1986). *The Southern Marches of Imperial Ethiopia. Essays in History and Social Anthropology*. Londres, New York, Melbourne : Cambridge University Press, African studies series 51, 308 p.
- FREEMAN D. (2002). *Initiating Change in Highland Ethiopia. The Causes and Consequences of Cultural Transformation*. Cambridge, New York : Cambridge University Press, 180 p.
- FREEMAN D., PANKHURST A. (2003). *Peripheral People. The Excluded Minorities of Ethiopia*. Londres : Hurst and Company, 394 p.
- GALLAIS J. (1989). *Une géographie politique de l'Éthiopie. Le poids de l'État*. Paris : Economica, coll. « Tiers Mondes », 213 p.
- GAMACHU D. (1994). « A nation in perpetual transition: the politics of changes in administrative divisions and subdivisions in Ethiopia ». In MARCUS H.G., HUDSON G. (ed.), *News Trends in Ethiopian Studies*, International Conference of Ethiopian Studies 12th, East Lansing Michigan State University. Lawrenceville : Red Sea Press, p. 83-111.
- GASCON A. (1990). « Les « bastides » de l'Éthiopie. Les villes fortes de Menilek dans le sud de l'Éthiopie et l'urbanisation contemporaine ». COLLECTIF, *Tropiques lieux et liens*. Paris : Éditions de l'ORSTOM, p. 435-445.
- GASCON A. (1995). *La Grande Éthiopie, une utopie africaine*. Paris : CNRS Éditions, 246 p.
- HABTU A. (2004). « Ethnic Pluralism as an organizing principle of the Ethiopian federalism ». *Dialectical Anthropology*, vol. 28, n° 2, p. 91-123.
- HIBOU B. (1998). « Retrait ou redéploiement de l'État ? ». *Critique internationale*, n° 1, p. 151-168.
- LEVINE D.N. (1974). *Greater Ethiopia. The Evolution of a multiethnic society*. Chicago : University of Chicago Press, 229 p.
- MACCLELLAN C.W. (1988). *State Transformation and National Integration. Gedeo and the Ethiopian Empire, 1895-1935*. East Lansing: African Studies Center, Michigan States University, 194 p.
- MARKAKIS J. (1974). *Ethiopia. Anatomy of a Traditional Polity*. Oxford : Clarendon Press, Oxford studies in African affairs, 409 p.
- PLANEL S. (2003). « Du Wolaita à l'Éthiopie ». *Annales d'Éthiopie*, n° 19, p. 43-71.
- PLANEL S. (2007). « Du centralisme à l'ethno-fédéralisme. La décentralisation conservatrice de l'Éthiopie ». *Afrique contemporaine*, « Décentralisations et développements », n° 221, p. 87-105.
- POURTIER R. (2005). « Les âges de la territorialité ». In ANTHEAUME B., GIRAUT F. (dir.), *Le territoire est mort. Vive les territoires*. Paris : IRD Éditions, p. 39-46.
- TRIULZI A. (1994). « Ethiopia: the making of a frontier society ». In KAARSHOLM P., HULTIN J. (eds), *Inventions and Boundaries: Historical and Anthropological Approaches to the Study of Ethnicity and Nationalism*. Roskilde : International Development Studies, Roskilde University, p. 235-245.
- VAUGHAN S. (2003). *Ethnicity and Power in Ethiopia*. Édimbourg : The University of Edinburgh, PhD dissertation, 325 p.